

Protocole sanitaire¹

À destination de tous les usagers et de tous les personnels du Lycée Gustave EIFFEL.

Préambule

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention les plus efficaces contre la propagation du virus.

A. Dépistage et suivi des contacts et des cas à l'école

- La distanciation physique et le port du masque doivent **commencer à l'arrivée devant l'école pour les élèves et leurs accompagnants** ;
merci de respecter le marquage au sol et de ne pas jeter au sol de masques, mêmes non utilisés.
- La prise de température et la désinfection des mains sont obligatoires aux entrées de l'établissement. Toutes les personnes dont la température relevée est supérieure à 38°C ne seront pas admises à circuler dans l'établissement.
- Les élèves ou membre du personnel symptomatiques seront conduits dans une zone d'attente aménagée à cet effet (zone en extérieur : tables pour les repas ; zone en intérieur si l'état de la personne nécessite de s'allonger ou conditions météorologiques le justifiant : infirmerie) en attendant le transport pour leur retour au domicile.
- En cas de voyage à l'extérieur du Mozambique, tous les usagers et tous les personnels sont supposés respecter les règles de quarantaine et de dépistage imposées par les autorités avant de fréquenter l'établissement.

1) Si votre enfant **présente un des symptômes suivants** :

- Fièvre de 38°C ou plus (mesurer la température en cas de mal de tête marqué)
- Symptômes respiratoires aigus tels:
 - une toux marquée ou une difficultés à respirer
 - mal de gorge
 - perte du goût ou de l'odorat
- Signes digestifs (surtout jeunes enfants)
 - Vomissements (2 ou plus)
 - Diarrhées (3 ou plus)

ou est dans la situation suivante:

- Asymptomatique mais contact avec un cas confirmé ou probable au domicile

IL NE DOIT PAS VENIR À L'ÉCOLE ET DOIT ÊTRE ÉVALUÉ PAR UN MÉDECIN, en particulier pour déterminer la meilleure date pour effectuer un test en fonction du contexte spécifique

2) Si votre enfant, en particulier les plus jeunes (< 5 ans), présente d'autres symptômes

en particulier nez bouché ou qui coule (sans fièvre), il doit rester au domicile et ne réaliser un test que si :

1. les symptômes persistent sans amélioration au-delà de 72h
2. l'enfant a été en contact avec un cas COVID-19 confirmé ou probable
3. présence au domicile d'une personne considérée à risque pour une infection à SARS-CoV2. Dans ce cas, la distanciation physique et le port du masque au domicile par l'enfant et la personne à risque en sa présence est recommandée.

¹ Équivaut au plan de contingence recommandé en Février 2021 par le MISAU [Plano Institucional de Contingência para Prevenção e Controlo da COVID-19]

3) Ce que la famille devra faire :

a. En cas de signes et symptômes (paragraphe 1 plus haut) chez un enfant

Les parents des élèves absents devront informer très rapidement l'établissement pour justifier l'absence de l'enfant, afin d'assurer son retour dans les meilleures conditions ; toute absence entraîne l'obligation, afin d'autoriser son retour, soit :

- de transmettre un certificat médical autorisant le retour de l'enfant (spécifiant l'évaluation du risque de COVID-19), idéalement à l'adresse contact-covid-lge@lge.co.mz
- de réaliser un contact avec le médecin référent du LGE

b. Si un membre du foyer (personnes vivants au domicile du ou des enfants scolarisés) :

- présente **un ou des symptômes listés en 1) et annexe 1)** : il doit porter un masque au domicile, s'isoler autant que possible des autres membres du foyer, assurer une ventilation régulière du domicile et consulter un médecin. Les enfants (ainsi que les autres membres contacts du foyer) doivent être évalués pour déterminer leur statut d'éventuel contact et s'ils doivent réaliser un test et à quelle date.

En règle : tester (par PCR ou par test antigénique avec des performances satisfaisantes) les personnes symptomatiques et tous les asymptomatiques après 10j.

- **a effectué un test PCR pour raison de voyage international**, sans notion de contact ni symptômes, et que le résultat est positif : la personne doit s'isoler mais contrôler rapidement le test (probabilité de faux positif élevée). Un test négatif infirme le précédent positif.
- **a été en contact avec une personne positive** (en dehors du cas ci-dessus) : il doit porter un masque au domicile, s'isoler autant que possible des autres membres du foyer et évaluer le niveau d'exposition avec un médecin pour décider de l'intérêt et de la date d'un test ; rester attentif aux symptômes pendant 10j.
- **a été en contact avec une personne considérée comme contact** : pas de mesure supplémentaire ; se maintenir informé du résultat d'un éventuel test et que le contact reste asymptomatique et rester attentif aux symptômes pendant 10j

4) Mesures mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel :

- L'enseignant ou le personnel qui constate ces symptômes fait porter un masque à la personne concernée si besoin.
- La personne concernée est conduite dans une zone d'isolement dédiée et se fait enregistrer à l'infirmerie.
- Le médecin référent est contacté pour signalement et assure le suivi ultérieur, en lien avec d'éventuels collègues choisis par la personne symptomatique.
- Les membres du personnel sont raccompagnés chez eux par un véhicule fourni par l'école et conduit par un membre de l'équipe. Les parents viennent chercher leur enfant.

Le transport s'effectue en portant un masque, après lavage des mains, le passager s'installant à l'arrière du côté opposé du conducteur. Les fenêtres sont gardées ouvertes, sans climatisation ; si une intempérie l'empêche, la fenêtre opposée de chaque occupant sera maintenue légèrement ouverte au moins (circulation et évacuation de l'air en sécurité)

5) Procédure lors de l'identification qu'un contact ou cas a fréquenté l'école en période de contagiosité (2 jours avant le début des symptômes et jusqu'à 10j après leur résolution):

Rappel : les personnes contaminées s'engagent à informer l'établissement sans délai.

1. L'établissement informera la communauté en respectant la confidentialité.
2. Les locaux et les matériels sont désinfectés.
3. Une enquête épidémiologique est menée par le médecin référent. Sur la base des informations réunies, l'éviction scolaire peut être prononcée pour les personnes-contacts avec la personne contaminée pour 10 jours minimum.
4. La **cellule de gestion COVID²** accompagne la réponse sanitaire
 - a. Une information aux personnels concernés par l'investigation autour du cas est fournie, en terme de niveau d'exposition et de conduite à tenir, prenant en compte les facteurs de risque individuel
 - b. Une fermeture de classe ne se justifie que si au moins 3 enfants (de foyers différents) sont cas COVID dans la même classe (avec une séquence compatible avec une transmission entre eux)

² correspond à la Commission Institutionnel pour la gestion de la COVID-19 [Comissão Institucional de Gestão de COVID-19] recommandée par le MISAU

- c. Un dépistage de l'ensemble d'une classe pourra être organisé dans le cas ci-dessus (fermeture d'une classe) et chaque fois que l'investigation épidémiologique de cas révélera des situations d'exposition (non-port du masque, contact rapproché > 15mn, séjour dans une salle non-ventilée régulièrement).

B. Mesures de prévention générales

1) Accueil des parents et des personnes extérieures

Les parents et visiteurs sont priés de **privilégier les communications via téléphone ou courriel** pour interagir avec le personnel de l'établissement.

Les parents et visiteurs sont priés **de prendre rendez-vous** avec un membre de l'établissement afin d'être autorisés à entrer dans les locaux.

L'entrée des parents au sein de l'établissement est limitée et réglementée. Elle se fera principalement du côté secondaire (Hospital Privado). **Une zone d'attente est aménagée à l'extérieur des locaux** du secondaire pour les visiteurs de l'établissement et réglementée par le personnel de sécurité.

Un seul des parents est autorisé à rentrer dans l'établissement pour récupérer son enfant (cour primaire) ou l'entrée de la salle de classe (maternelle). Il n'est en aucun cas autorisé à entrer dans la salle de classe.

Seuls les parents et visiteurs munis d'un masque, avec une température inférieure à 38° et s'étant désinfecté les mains seront autorisés à entrer dans l'établissement.

2) Distanciation physique

La distance entre les personnes **en particulier si le masque ne peut être porté** est fixée à 1m50.

Pour le respect de cette règle, les usagers et les personnels devront respecter le sens de circulation et les lignes d'espacement tracées sur le sol.

Les activités utilisant la voix (chorale, théâtre) se tiendront en extérieur à l'air libre (éventuellement sous préau quand la météorologie est défavorable), en respectant la distance.

Dans les espaces clos (salles, classes) le port du masque est obligatoire.

3) Limitation du nombre d'élèves et du brassage des groupes

Le nombre d'élèves dans chaque salle est défini en fonction de la surface de la pièce et du respect de la distanciation recommandée.

Les tables sont individuelles.

Les places sont fixes.

Les élèves d'un même groupe restent dans la mesure du possible dans la même salle de classe (hormis regroupement de langues, salles spécialisées). Les salles sont nettoyées à chaque changement de groupe.

Les élèves d'un groupe ne fréquentent pas les élèves des autres groupes dans la mesure du possible (regroupement de langue).

Lors des pauses, les élèves d'un groupe évoluent dans un espace dédié, les enseignants et éducateurs s'assurant du respect des mesures de prévention entre les différents groupes lors des pauses et interclasses.

Les pauses doivent s'échelonner dans la matinée pour ne pas avoir plus de 60 élèves en pause au même moment (4 groupes répartis dans des espaces distincts).

Cumulé, seuls seront admis par jour dans l'établissement un maximum de 165 élèves côté primaire et 90 côté secondaire.

4) Le lavage des mains :

- A l'entrée dans l'établissement,
- Avant de manger,
- Après être allé aux toilettes
- Avant chaque pause ou récréation
- Entre chaque changement d'activité et/ou jeux d'activité
- A la sortie de l'établissement

L'accès aux toilettes sera surveillé pour limiter le nombre d'élève présents en même temps dans cet espace clos, particulièrement au début des pauses.

Le lavage des mains aux lavabos extérieurs doit être privilégié.

Un dispositif de lavage des mains est installé pour **chaque classe** et à chaque entrée.
Chaque salle dispose de gel hydro-alcoolique.

5) Le port du masque ou de la visière

Les personnes doivent apporter leur propre masque ou visière et sont responsables de leur lavage et décontamination (voir protocole du document national circulé et disponible sur <http://www.lyceemaputo.org> et prochainement sur le nouveau site <http://lge-maputo.com>).

Pour le personnel de l'établissement :

Le port d'un masque est obligatoire pour tous les personnels de l'établissement dans les espaces fermés (salle des professeurs, salle de classe), lors des déplacements ou dans les espaces communs où la distanciation ne peut pas être garantie.

Pour les élèves :

Le port du masque (ou d'une visière pour les moins de 5 ans ne le supportant pas) est obligatoire pour tous les élèves dans les espaces fermés, lors des déplacements et lorsque la distanciation ne peut être garantie en extérieur.

Si nécessaire pour le déroulement adéquat d'une activité donnée, les enseignants pourront autoriser un élève (ou eux-mêmes) à enlever transitoirement leur masque (éventuellement substitué par une visière) dans la salle de classe si la distanciation est respectée et l'espace aéré régulièrement.

Lors des activités sportives en extérieur le port du masque n'est pas obligatoire ; lors de rassemblement du groupe pour un échange verbal, avec l'enseignant ou non, les distances doivent être respectées ou le masque remis.

Il est souhaitable de laisser récupérer leur souffle aux élèves avant de rentrer en classe (hyperventilation en espace clos), y compris après la récréation.

L'avis du médecin et de la psychologue référents détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des difficultés particulières.

6) La ventilation des locaux

L'aération des locaux est continue ; les fenêtres et les portes sont ouvertes, en adaptant aux conditions météorologiques pour maintenir un confort suffisant.

En cas d'intempéries (pluie ou chaleur) obligeant à fermer portes et fenêtres, l'aération est renforcée à chaque interclasse (15 mn de ventilation toutes les 2h sont souvent recommandés, à titre indicatif), mais le port du masque à la place d'une simple visière est requis.

L'usage des climatiseurs est à éviter, en cas de besoin des ventilateurs (position oscillante et positionnés pour évacuer l'air vers l'extérieur) pourront être employés.

Si la chaleur et l'humidité rendent l'utilisation de la climatisation nécessaire, il est fortement recommandé de :

1. Vérifier la propreté des filtres et les nettoyer régulièrement (eau et savon)
2. Minimiser les paramètres favorisant la dissémination d'aérosols : régler la climatisation pour obtenir une température entre 24°C et 27°C dans la pièce (mesurée par le thermomètre).

7) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage des sols est réalisé au minimum deux fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (tables, bureaux, poignée de portes) est réalisée au minimum 4 fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué est permise dans la mesure où l'utilisation sera suivie d'un lavage de main et/ou désinfection par gel hydro-alcoolique (ballons, jouets, livres, journaux, crayons...). De plus tout le matériel didactique commun doit être désinfecté après chaque utilisation (cours ou activité).

8) La formation, l'information et la communication

a) Le personnel

Tous les personnels sont formés aux gestes barrière aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. La formation est continue et s'accompagne d'un suivi régulier de sa mise en application veillant au respect des règles et mesures sanitaires.

b) Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière, dont l'hygiène des mains et l'usage du masque et de la visière. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Des affiches rappelant l'importance des gestes barrières sont disposées à chaque point de lavage des mains.

c) Les parents

Une information actualisée est régulièrement transmise aux parents précisant :

- Les lieux et horaires d'accueil et de sorties des élèves,
- Les numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé travaillant auprès de l'établissement.